

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| SAUMUR : | |
| En an. | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| En an. | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|------------------------------|------|
| Annonces, la ligne | 10c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication
des insertions reçues et non payées,
sans frustration dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Septembre 1882.

Chronique générale.

Le ministre de l'instruction publique pré-
pare en ce moment, dit le *National*, une cir-
culaire aux préfets pour régler dans ses dé-
tails l'application de la loi sur l'enseigne-
ment primaire, obligatoire et laïque, notam-
ment en ce qui concerne les commissions
locales.

Le projet de loi sur la réforme judiciaire
qui sera déposé sur le bureau de la Chambre
à la rentrée du Parlement par le garde des
sceaux, renferme comme disposition princi-
pale le droit, pour le ministre de la justice,
de révoquer les magistrats.

Par contre, dit le *National*, ceux-ci au-
raient recours contre la décision ministérielle
qui les frapperait, devant une commission
spéciale instituée à cet effet.

Les radicaux de Saint-Germain-en-Laye
ont menacé de renverser la statue de M.
Thiers si l'administration ne se décide pas
à lui substituer la statue de la République.

Nous pouvons annoncer d'une source cer-
taine que des dépêches parvenues samedi
dans la soirée annonçaient que les émeu-
liers de Montceau-les-Mines qui s'étaient re-
tirés dans les bois du hameau du Bois-Du-
verne, après leur tentative insurrectionnelle,
sont dirigés par bandes du côté du Crou-
tot, où l'on a prévenu tout aussitôt.

La gendarmerie et les troupes ont reçu
l'ordre de se tenir sur leurs gardes et d'être
prêts à tout événement.

Une correspondance particulière, adressée
de Rome à l'*Indépendance belge*, dit qu'on fait
courir depuis quelques jours le bruit que le

ministère viendrait de découvrir une nou-
velle conspiration ourdie contre la vie du roi.
L'attentat devait être consommé à l'occasion
du voyage que le roi va faire en Toscane et
en Ombrie pour assister aux grandes ma-
nœuvres.

La conspiration était tramée à l'étranger
par les socialistes italiens expatriés, et il se
peut que l'expulsion des radicaux réfugiés à
Paris soit la conséquence de ces décou-
vertes.

La *Gazette de Cologne* apprend que l'am-
bassadeur de France à Berlin, qui est absent
de cette capitale, aurait été invité par le
gouvernement français à se rendre le plus
tôt possible à son poste.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser
aux préfets une circulaire relative aux me-
sures diverses qu'il a arrêtées de concert
avec son collègue de la guerre pour que les
autorités militaires agissent conformément
aux principes des lois en vigueur, quand il
s'agit de loger chez l'habitant des troupes
qui sont en manœuvre ou en route.

Le ministre de la guerre avait déjà de son
côté, par une circulaire du 10 juin 1882,
invité les commandants de corps d'armée à
prescrire à tous les officiers autorisés à for-
muler des réquisitions de faire parvenir au-
tant que possible ces réquisitions deux jours
au moins à l'avance aux maires des commu-
nes où des troupes auraient à séjourner, et
de faire en même temps connaître très-exac-
tement aux municipalités intéressées le nom-
bre des militaires de tous grades et de che-
vaux à loger, ainsi que les conditions dans
lesquelles il est à désirer, pour le bien du
service, que les logements soient fournis.

Par la circulaire du 47 de ce mois, le mi-
nistre de l'intérieur fait observer aux autori-
tés civiles que cette prescription n'est appli-
cable d'une manière absolue qu'aux troupes
en route et qu'elle ne peut s'étendre aux
troupes en manœuvre, pour lesquelles il y a
lieu de conserver un certain imprévu dans
les opérations. Il ajoute cependant que tou-

tes les fois que les cantonnements des trou-
pes en manœuvre pourront être arrêtés d'a-
vance par l'autorité militaire, les maires des
communes intéressées en seront prévenus
aussitôt que possible et que le logement
inattendu de détachements au cours des opé-
rations d'automne deviendra donc très-rare,
puisque ces opérations sont en général con-
duites d'après un plan tout préparé.

La circulaire du ministre de l'intérieur si-
gnaie ensuite aux préfets l'erreur qu'ont
commise les maires de quelques communes,
gîtes d'étape, dans l'interprétation de l'arti-
cle 3 de la loi du 3 juillet 1877 sur les ré-
quisitions lorsque ces maires ont eu à loger
dans les communes voisines des détache-
ments que, faute de locaux disponibles, le
gîte d'étape ne pouvait recevoir.

Le droit de requérir appartient exclusiv-
ment à l'autorité militaire, il est vrai, mais
dans les circonstances définies et que spéci-
fie l'article 4^{er} de la loi précitée, tandis que le
logement des troupes en route est une obli-
gation permanente pour l'habitant, obliga-
tion à laquelle il importe de satisfaire sui-
vant les principes qui étaient en vigueur
avant l'adoption de la loi du 3 juillet 1877,
principes que cette loi n'a d'ailleurs pas mo-
difiés.

Les maires des gîtes d'étape ont donc
comme toujours le droit de répartir sur les
communes voisines en avant ou sur le côté,
mais à la hauteur du gîte d'étape, jamais en
arrière, les portions de troupes en route que
ce gîte ne peut loger convenablement. Tou-
tefois, afin d'éviter dorénavant toute diffi-
culté, l'autorité militaire avisera le préfet à
l'avance.

Si la colonne dont le passage est annoncé
peut, en raison de son effectif, être logée
tout entière au gîte d'étape, le préfet dési-
gnera les communes voisines appelées à re-
cevoir l'excédant et adressera ses instruc-
tions aux maires de ces communes. Ce soin
pourra, du reste, être délégué au sous-pré-
fet de l'arrondissement intéressé. Cette nou-
velle disposition, proposée par le ministre
de la guerre, a été adoptée par son collègue
de l'intérieur, parce que l'autorité adminis-

trative est beaucoup mieux à même d'appré-
cier les ressources locales que les chefs de
troupes de passage.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Londres, 2 septembre.

Lord Granville a envoyé au ministre bri-
tannique à Athènes des instructions très-
précises et qu'il a dû déjà communiquer à
M. Tricoupi. Si dans les 24 heures les hos-
tilités n'ont pas cessé, la conférence qui est à
Constantinople statuera et une flotte austro-
allemande bloquera les ports grecs tandis
que la Turquie enverra autant de troupes
qu'elle le jugera nécessaire pour battre le gé-
néral Grivas.

Le gouvernement turc déclare que, si sa
coopération militaire n'est pas acceptée par
l'Angleterre, il ne reconnaîtra pas les enga-
gements futurs entre le Khédive et le gou-
vernement britannique. (*Temps*.)

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Lord Granville a télégra-
phié à lord Dufferin pour qu'il recommande
à ses collègues de la conférence de ne pas
s'éloigner de Constantinople.

Lord Granville prépare une seconde cir-
culaire encore plus rassurante que la pre-
mière aux puissances. Il a remercié person-
nellement M. Lagasta de l'attitude prise ré-
cemment par l'Espagne relativement au ca-
nal de Suez et il a laissé entrevoir qu'il ne
ferait plus d'objection à la participation de
l'Espagne aux travaux d'un futur congrès et
d'une conférence. Sa Seigneurie ne s'est pas
expliquée relativement aux petits États euro-
péens dont le cabinet de Madrid réclame
depuis quelque temps déjà l'admission aux
conseils de l'Europe.

ALLEMAGNE. — Préparatifs à Berlin. — M.
de Bismark a prononcé dernièrement ces

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XX

(Suite.)

Le magistrat, naturellement, ne connaissait pas
les preuves; toutefois, à son sens, le langage du
mari — faisant sentir le témoignage accablant du
bonhomme, dévoilant les intrigues d'un cousin, les
imprudences d'une adoption, au mépris de l'obéis-
sance conjugale, et d'autres détails encore à éclair-
cir — ce langage donc était de nature à impres-
sionner des juges, et le magistrat ne devait point
hésiter à l'inculper.

Et l'interrogée ? elle l'était donc déjà ?
Elle exhibait une fois de plus M^{lle} Léon Bourgeal
à ne pas détruire de ses mains le bénéfice d'une
demande, où le consentement mutuel sauvait sa
dignité personnelle.

Car, ce consentement refusé par son orgueil ou
son imprévoyance, elle tombait sous le coup d'ac-
cusations graves, d'insinuations outrageantes, les-
quelles, ne pussent-elles même pas être prouvées,
s'en amoindrissaient pas moins fatalement l'épouse

contrainte d'en subir l'épreuve publique.

- On ne prouvera rien contre moi, répétait
fièrement Geneviève, sinon une haine immense.
- La pouvez-vous démontrer, cette haine ?
- Dans ses effets, oui, monsieur.
- Et dans ses causes ?
- Je ne le peux sans porter atteinte à la consi-
dération de la famille où je suis entrée.
- Soit, mais la vôtre y périra peut-être.
- La Providence me défendra.
- Oh ! la Providence ! répéta le magistrat d'un
ton légèrement incrédule.

Il était de ceux pour qui l'intervention divine
n'est qu'un mot.

Geneviève persista, subissant avec des tressail-
lements et des révoltes la perspective de ce qui
l'attendait, de ce qui n'était déjà plus une menace,
mais une épouvantable réalité !

Son attitude imposante, malgré l'écrasante dou-
leur, étonnait le maire sans l'attendrir; dans sa
charge, tant de caractères vrais ou feints, de phy-
sionomies hypocrites et de langues dorées avaient
défilé devant ses yeux !

Après une dernière objurgation, il voulut mon-
trer une courtoisie peu commune à la jeune femme
en lui laissant un dernier délai pour la réflexion.

— Jusqu'à demain, madame, je garde la pièce
réclamée, conclut-il en levant la séance. Demain,
vous aurez encore le droit, au lieu de subir des

imputations blessantes et d'avoir à vous en laver
en public, de reprendre votre liberté ouvertement,
hautement, par une revendication personnelle unie
à celle de M. Léon Bourgeal: le consentement
mutuel, le sauveur légal de l'honneur des fami-
lles !

Et, sur ce joli qualificatif, l'officier ministériel fit
signe d'amener un autre solliciteur.

CHAPITRE XXI.

Geneviève entra d'un pas alourdi, croyant
traîner déjà le poids écrasant de la curiosité publi-
que, de la réprobation de quelques-uns, du doute
de tous.

Elle allait avoir à lutter, non plus avec le cœur
et la raison dans le sein de la famille troublée,
mais avec la loi et les faits dans l'enceinte de la
justice.

Quelle femme, jeune, pure et timide, n'eût été
profondément remuée par cette perspective af-
freuse ? L'angoisse habitait son cœur.

Ah ! sans Dieu !... sans Jeannine !...

Ce fut le premier nom qui lui vint aux lèvres en
entrant dans Clarens-Chalet. Un immense besoin
de serrer sa fille dans ses bras lui fit même répéter
son appel avec impatience.

Jeannine, contre son habitude, n'accourut pas à
sa voix.

La bonne, assise dans la lingerie, quitta son

ouvrage pour demander si Madame n'avait pas
rencontré Mademoiselle Jeannine et M. Bourgeal
père sur la promenade.

— Moi ?... non... Où sont-ils donc ?

La bonne expliqua que, tandis que l'enfant jouait
sous ses yeux, son grand-père était survenu,
l'avait prise par la main et emmenée le long de la
rue, à l'ombre, en disant aller à la rencontre de
Madame.

Ayant commencé à les suivre, M. Bourgeal père
avait ordonné à la bonne, dont le service devenait
inutile, puisqu'il se chargeait de promener la fil-
lette, de retourner à la maison.

Il y avait quatre heures, au moins, de cela. C'était
étonnant que Madame n'eût pas rencontré les pro-
meneurs. C'était surprenant aussi que les prome-
neurs eussent oublié le repas du milieu du jour.

Pendant ce récit, fort naturellement fait, l'agita-
tion de Geneviève grandissait. Les circonstances
étaient telles, la menace sourde l'enveloppait si
étroitement, que cette sortie de l'aïeul et de l'en-
fant lui semblait aussi redoutable qu'un danger.

Elle ordonna brusquement à la servante de se
mettre à la recherche de sa petite maîtresse, tandis
qu'elle-même allait refaire le chemin parcouru.

Mais, malgré l'activité fiévreuse de sa marche,
malgré la multiplicité des informations qu'elle prit
sur sa route, personne ne put lui donner des nou-
velles des promeneurs.

paroles : « Les Turcs iront en Égypte et les Italiens ne débarqueront pas dans la Tripolitaine ; quant au reste, nous sommes prêts à tout. »

Une activité surprenante règne dans les arsenaux ; les usines Krupp emploient actuellement cinq à six cents ouvriers de plus qu'en 1884. Les inspections très-rigoureuses et très-minutieuses se succèdent presque sans interruption ; on ne mobilise pas encore, mais on fait tout pour s'y préparer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 septembre.

La hausse se poursuit principalement sur tous les fonds publics. Nos rentes sont de plus en plus demandées. Le 3 0/0 s'établit à 83.40, 83.35 et 83.25. Sur le 5 0/0, on fait 116.40, 116.45 et 116.30. L'amortissable oscille de 83.50, 83.45 et 83.30.

La liquidation des opérations engagées sur les valeurs pendant le mois d'août s'effectue dans des conditions satisfaisantes ; le taux des reports est modéré. L'ensemble des sociétés de crédit garde aujourd'hui une attitude très-ferme, les capitaux de placement feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte pour entrer dans les bonnes valeurs qui donnent de bons revenus très-rémunérateurs, et qui dans un avenir rapproché seront l'objet d'une plus-value importante.

Le Crédit Foncier, au cours de 1.510, est certainement à un prix bien inférieur à celui que comporte sa prospérité ; quand on songe que cet établissement de crédit a seul le monopole des prêts hypothécaires, on peut se faire une idée de l'importance des opérations qu'il a en cours ainsi que des bénéfices qu'il réalise chaque année.

Au nombre des valeurs que l'épargne ne doit pas négliger, se trouvent les obligations foncières 4 0/0, dont les garanties et le revenu sont très-appreciés par les capitalistes qui ont acheté dès les premiers jours. Parmi les titres que le monde financier cherche à recueillir dès qu'il peut en trouver sur le marché officiel, se trouvent les actions de la Banque Centrale de Crédit ; nous engageons vivement les personnes soucieuses de leurs intérêts à se porter sur ces titres, elles en retireront de gros bénéfices ; déjà on a pu constater une hausse sérieuse des cours. La spéculation s'attache aux titres du Suez, l'action s'abaisse cependant à 2.690 par suite de réalisations.

Rappelons que le 7 septembre s'ouvre l'émission aux obligations du Canal de Panama ; ces titres sont émis à 437.50, rapporteront 25 francs d'intérêt et seront remboursables à 500 fr. Le premier versement est de 50 francs, le titre ressortira à 425 francs si on tient compte du coupon de 12.50 qui sera payé en janvier.

Chemins très-soutenus : Lyon, 1.685 ; Orléans, 1.325.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans l'Etoile :

« La Cour d'Angers vient de confirmer le jugement du tribunal de Saumur qui avait acquitté le curé de Villebernier. M. le curé était assisté de M. de la Vèze, avocat du barreau de Saumur. »

« Quelques détails instructifs sur cette curieuse affaire intéresseront sans doute nos lecteurs. »

« Le maire de Villebernier, M. Cailleau, ancien instituteur dans cette commune, aujourd'hui épiciier et marchand de comestibles, a fait le vœu (si un libre-penseur de cette trempe peut en faire un) de se débarrasser de son curé, homme honnête et cons-

La journée superbe engageait tout le monde à mettre à profit le clair soleil, l'air pur ; tant de grands-pères avaient passé, fiers de conduire par la main des fillettes joyeuses, que personne n'avait distingué parmi eux l'aïeul néfaste et l'enfant réclamé.

Geneviève, essayant de reprendre quelque sang-froid, se répétait que Jeannine l'attendait peut-être à la maison, tandis qu'elle s'informait au dehors, et qu'au lieu de pousser une recherche inutile de ce côté, mieux valait retourner en toute hâte près de la servante sans doute plus heureuse.

Et ses pieds, si lents tout à l'heure, volaient de nouveau vers Clarens-Chalet.

Sur le seuil, la Suisse, étonnée, la regardait venir.

— Quoi ?... rien ?... cria Geneviève.

— Rien, Madame. Je croyais que vous les aviez trouvés.

Cette fille n'était point inquiète, puisque l'aïeul conduisait l'enfant, ce ne pouvait être qu'un retard. Pour la mère, au contraire, la prévision d'un accident, pis encore peut-être, affolait son esprit.

Où était l'ingénieur qu'elle ne voyait pas non plus ?

— Monsieur est rentré depuis un moment.

— Vous lui avez dit ?...

— Oui, Madame.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

ciencieux, estimé de tous ses confrères et très-zélé pour le bien.

« M. le maire, qui ne va jamais à l'église, a donc écrit à M. le sous-préfet de Saumur une lettre furibonde (ce sont ses expressions) — dénonçant le curé, qui aurait commis un grand scandale en disant au sermon, le 23 juillet, à propos de la fête nationale, « que nos gouvernants font le mal au lieu de faire le bien, et que cela irait en empirant, si le gouvernement actuel durait. » — Nous regrettons de ne pas pouvoir donner copie entière de cette lettre, un vrai modèle de style administratif et de dénonciation violente ; nous n'en avons retenu que ce passage important à la lecture qui en a été donnée.

« Sur cette plainte, le parquet s'empressa de faire une enquête et le curé fut poursuivi. »

« Trois bonnes femmes de M. le maire atténuèrent leurs dépositions, recueillies par la gendarmerie, au point qu'elles devinrent favorables au curé. Mais le témoin le plus extraordinaire fut le maire qui, à l'audience, n'avait pas entendu raconter par des témoins les propos tenus ci-dessus sur nos gouvernants. D'après lui, le curé avait dit : « On fait le bien, au lieu du mal. » Et dans son idée à lui, on signifiait les gouvernants. »

« Que pensez-vous de ce maire ? »

« M. de la Vèze fit ressortir les contradictions de cet administrateur et lui administra une verte leçon d'exactitude administrative. »

« L'attitude du maire était tellement atténuée que M. le procureur de la République crut devoir opérer son sauvetage en règle : « M. le maire, s'est-il écrié, est un fonctionnaire zélé, vigilant, et comme ils devaient tous être. Il sortira la tête haute de cette audience, tandis que M. le curé, lui, baissera la tête, humilié et confondu. »

« M. le procureur avait encore une fois vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. »

« D'après ce même maire, la fête nationale avait été célébrée avec un entrain patriotique, et par une retraite aux flambeaux merveilleuse suivie par plus de 200 patriotes. »

« Or, certains témoins sont venus déposer que des individus de cette bande de porte-torches avaient, à deux reprises différentes, lancé des torches enflammées contre une des fenêtres de l'église. Dans la commune on disait que l'on avait entendu proférer ces paroles :

« Il faut éclairer le curé !!! »

« Que pensez-vous de cet entrain célébré en style pompeux par cet heureux maire ? »

« A la suite de ces faits, qu'avait fait M. le curé ? Il avait blâmé, dans un sermon, le dimanche suivant, ces désordres, ces orgies, et avait dit qu'on se serait cru plutôt dans un pays de sauvages que dans un pays de chrétiens ; que cela rappelait les mauvais jours de notre histoire. »

« N'était-ce pas son droit, comme aussi d'avertir ses paroissiens d'être plus calmes, plus modérés dans leur joie, et plus chrétiens ? »

« M. le maire en a été offusqué. »

« Nous sommes persuadés qu'à l'avenir, si toutefois, après cet échec, il a encore envie de recommencer, il tournera sept fois sa plume dans sa main avant d'écrire cette fameuse lettre, cause de tous ses déboires, et prendra ses renseignements avec plus de soin, auprès des personnes qui auront mieux compris et saisi le sens des sermons de leur curé. »

« Le tribunal avait acquitté M. le curé, et d'une autre manière le sermon de ce grand coupable, qui n'en continuera pas moins à essayer de faire du bien à sa paroisse. »

Nous avons pu nous procurer le fameux discours du 23 juillet qui a causé tant d'émoi dans l'âme dévote de M. le Maire de Villebernier, pour avoir mis, paraît-il, à deux doigts de sa ruine la divine République. Il faut, certainement, que la pauvre soit bien malade pour avoir eu les nerfs aussi surexcités par les bénignes paroles que l'on va lire.

De plus, les bons habitants de cette commune vont pouvoir juger, à leur aise, si le sermon de leur curé était une attaque contre le gouvernement, contre un décret, contre une loi, ou bien si quelqu'un n'a pas bravement profité d'un malheureux cancan pour donner au curé une verte leçon qui sent furieusement le maître d'école cassé. Voici donc :

Tous ceux qui se laissent conduire par l'esprit de Dieu sont vraiment les enfants de Dieu... (R. VIII, v. 14.)

« Mes frères, les grandes familles se font distinguer des familles ordinaires par l'esprit spécial, par le caractère particulier qui les anime, et ce caractère est retracé généralement dans ce que nous appelons une devise ; le membre de la famille qui n'est pas fidèle à sa devise est condamné par la famille entière et comme retranché de son sein... Quand on le rencontre, on le montre du doigt et l'on dit : Il a manqué à ses devoirs. »

« Il en est ainsi pour nous tous, mes frères, pour nous chrétiens qui formons une famille dont Jésus-Christ est le chef et les saints les descendants. Oui, nous sommes véritablement les enfants de Dieu par le baptême, et notre devise est celle-ci : « Christianus alter Christus : le chrétien est un autre Jésus-Christ. » Partout donc, et dans toutes les circonstances de notre vie, nous devons nous montrer dignes de notre origine et ne jamais faillir à nos engagements. »

« Et pourtant, mes frères, se serait-on cru dans une famille chrétienne, dimanche dernier ? Ne se serait-on pas cru plutôt dans un pays sauvage, ou bien n'aurait-on pas cru voir revivre ces tristes temps où, dans une surexcitation affreuse, au sein de la nuit, à la lueur des torches, des hommes promenaient des têtes au bout des piques et notre pauvre pays faisait voir jusqu'où peuvent descendre les passions déchaînées ? »

« Il faut, mes très-chers frères, que le chrétien se montre toujours digne de son nom, même dans ses réjouissances, et ne croyez pas que notre saint Évangile ait jamais défendu les réjouissances quand elles sont honnêtes, convenables, suivant l'Esprit de Dieu ; non, l'Évangile ne les défend pas, loin de là, et l'Église notre sainte mère, qui a la charge d'interpréter la loi de Dieu, reconnaît l'utilité des réjouissances, quelquefois même leur nécessité. Il ne faut donc pas accuser l'Église d'être trop difficile ; il faut accuser, au contraire, quelques-uns de ses enfants de ne l'être pas assez et de faire gémir leur mère par leur licence, leur mauvaise conduite. »

« En suivant donc les enseignements de l'Église, même pour nos réjouissances, nous n'avons pas de crainte à avoir. Suivons, mes frères, les impulsions de son divin Esprit, sans écouter ceux qui, pour un intérêt particulier, cherchent à nous détourner de nos devoirs envers Dieu, envers la famille, envers la société et envers nous-mêmes, même dans nos amusements ; que ce soit des individus, de mauvais livres ou de mauvais journaux qui veuillent perdre vos âmes, détournent votre visage et marchez fermement dans la voie qui conduit à Dieu. »

« Quand vous voudrez savoir, mes frères, quelle est la parole que vous aurez à suivre, examinez quelle est la conduite de ceux qui vous conseillent et quel est le motif qui les pousse. On reconnaît toujours l'arbre à ses fruits. Prenez donc bien garde, mes frères : deux esprits bien différents se disputent votre âme ; c'est à vous de choisir, et rappelez-vous toujours que vous rendrez compte à Dieu du choix que vous aurez, fait même pour vos amusements. »

« Je dois, mes très-chers frères, vous dire toutes ces choses, et je manquerais certainement aux engagements que j'ai pris envers vous si je ne vous les disais pas. Comme prêtre, chargé de vos âmes, je ne puis approuver la manière dont ce jour a été célébré ; il restera comme un mauvais souvenir, surtout pour deux familles que je plains sincèrement, car elles ont failli être bien durement éprouvées par l'accident que vous connaissez, et pour la paroisse entière, à cause de la mauvaise tenue d'un certain nombre. »

« Quoi qu'il en soit, mes frères, ne voyez pas dans mes paroles le moindre sentiment de rancune ou d'acrimonie, mais plutôt le vif désir que j'ai de votre avancement dans la vertu, en vous montrant toujours dignes de votre nom de chrétien. »

Volontariat d'un an.

Lundi et mardi ont eu lieu, au chef-lieu de tous les départements, les compositions écrites pour l'admission au volontariat d'un an des candidats non bacheliers.

Le nombre des candidats est plus considérable que l'an dernier. Par suite de la suppression éventuelle de l'institution, beaucoup de jeunes gens ont voulu bénéficier des dispositions de la loi de 1872 ;

néanmoins, nous ne croyons pas que le ministre de la guerre soit disposé à augmenter le chiffre des volontaires, qui restera fixé à 5,000. Les candidats bacheliers seront fixés à 2,300 environ ; il y aura, par suite, à admettre tout au plus 2,700 candidats ayant subi avec succès les épreuves écrites et orales.

Voici la dictée et le problème, donnés cette année à l'épreuve écrite du 28 août :

Dictée

« Dans le commencement de la vie, où le maître et l'imagination sont encore actives, l'enfant n'est attentif qu'à ce qui affecte actuellement ses sens. »

« Ses sensations étant les premiers matériaux de ses connaissances, les lui offrir dans un ordre convenable, c'est préparer au mémoire à les fournir un jour dans le même ordre à son entendement ; mais, comme il n'est attentif qu'à ses sensations, il suffit d'abord de lui montrer bien distinctement la liaison de ces mêmes sensations avec les objets qui les causent. »

« Il veut tout toucher, tout manier ; ne s'oppose point à cette inquiétude ; elle lui suggère un apprentissage très-nécessaire. »

« C'est ainsi qu'il apprend à sentir la chaleur, le froid, la dureté, la mollesse, la pesanteur, la légèreté des corps ; à juger de leur grandeur, de leur figure et de toutes les qualités sensibles, en regardant, palpant, écoutant, surtout en comparant la vue au toucher, en estimant à l'œil la sensation qu'ils feraient sous ses doigts. »

(Emile, 1^{re} éducation.)

Problème

« Deux fontaines versent leur eau dans un même bassin, dont la contenance est de 5 mètres cubes 250 décimètres. »

« La première débite par heure 375 litres ; la deuxième 750. »

« Combien de temps mettront-elles à remplir ledit bassin, et combien de temps mettront chacune d'elles, en supposant que l'autre fût arrêtée ? »

« Solution : 1^o 4 h. 40 m. ; — 2^o 14 h. ; — 3^o 7 h. »

Beaucoup de jeunes gens ont commis un erreur, en oubliant de multiplier le reste de la division (750) par 60 (règle des nombres complexes).

Volontariat d'un an. — Appel de 1882.

(Département de Maine-et-Loire)

Nombre de points obtenus par les candidats aux compositions écrites.

| | |
|------------------------------------|-----|
| 1. Pelou, Henri | 735 |
| 2. Dezaunay, Georges-Louis | 710 |
| 3. Rousseau, Guillaume | 695 |
| 4. Charles, Jean-Eugène | 690 |
| 5. Legouais, Emilien-Joseph-Marie | 685 |
| 6. Moreau, Jules-Michel | 685 |
| 7. Rozé, Eugène-Jean | 680 |
| 8. Rozé, Barnabé-Célestin | 675 |
| 9. Herbault, Jean | 670 |
| 10. Jamain, Jean-Auguste | 665 |
| 11. Robert, Laurent-Emile | 655 |
| 12. Gourdon, André-Louis | 650 |
| 13. Leclerc, Eugène | 630 |
| 14. Bailly, François-Louis-Camille | 620 |
| 15. Guillois, Louis-Désiré | 610 |
| 16. Chauvaud, Frédéric | 595 |
| 17. Delaunay, Pierre-Georges | 595 |
| 18. Alexandra, René-Eugène | 585 |
| 19. Blot, Alfred-René | 580 |
| 20. Houdbert, Henri-Victor | 575 |
| 21. Allereau, Georges-Auguste | 570 |
| 22. Pouplard, Henri-Marie | 570 |
| 23. Boutin, Léon-Félix | 565 |
| 24. Bellanger, Pierre-Louis | 565 |
| 25. Guiocheau, Armand-Edmond | 555 |
| 26. Lamothé, Pierre-Marie | 555 |
| 27. Vidal, Joseph-Ferdinand | 540 |
| 28. Cadeau, René | 540 |
| 29. Lechertier, Georges-Eugène | 530 |
| 30. Lemoine, Auguste | 475 |
| 31. Gourand, Claude-Eugène | 470 |
| 32. Goizat, Emile-Joseph | 435 |
| 33. Belliard, François | 435 |
| 34. Ferrand, Auguste-François | 435 |
| 35. Roger, Léon | 400 |
| 36. Pineau, Albert-Emile | 380 |
| 37. Besnié, Charles-Antoine | 380 |

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par décret du 31 août, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de capitaine :
(2^e tour), M. Humbert, lieutenant sous-instructeur militaire à l'École de cavalerie. — Est affecté au 2^e chasseur pour y occuper l'emploi de capitaine instructeur.

Au grade de lieutenant :
(2^e tour), M. André, sous-lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École de cavalerie. — Est maintenu dans le cadre de l'École de cavalerie, pour y occuper l'emploi de lieutenant sous-instructeur d'équitation.

Par décret du 15 août 1882, sur la proposition du ministre de la guerre, M. Portet, garde d'artillerie de 3^e classe à Saumur (direction de Châteauneuf), a été promu au grade de garde d'artillerie de 2^e classe (2^e tour), choix.

PONT DU CHEMIN DE FER.

Table with 2 columns: Description of work (e.g., Pont métallique, Pont en charpente) and Amount (e.g., 3.934.908 f. 96, 444.564 40).

TRAVAIL DU 77^e DE LIGNE PENDANT LES GRANDES MANŒUVRES.

Le 77^e a quitté Angers aujourd'hui lundi 1^{er} septembre pour se rendre à Brissac, de mardi 5 il sera à Doué, mercredi 6 à Montreuil-Bellay, jeudi 7 et vendredi 8 à Courtenay, le 9 et le 10 à Courtenay, le 11 et le 12 à Courtenay, le 13 à Montcontour, le 14 à Brissac, le 15 à Doué, le 16 et le 17 à Brissac, le 18 à Angers. Les manœuvres dureront quinze jours.

UN VIEUX DE LA VIEILLE JEAN GARAU

Il devient de plus en plus rares les vétérans de l'épopée impériale; à peine si on rencontre encore aujourd'hui, de loin en loin, quelqu'un de ces vieux braves, et le nombre n'est sans doute pas éloigné où au moment de disparaître les derniers débris de la Grande Armée, les derniers héros des campagnes de Napoléon.

C'est donc avec plaisir que nous signalons l'existence à Saumur de l'un des plus anciens vétérans du premier Empire, en même temps qu'il est le doyen des habitants de cette ville et probablement de toute la contrée. Nous voulons parler de M. Jean Garau, demeurant rue de Fenet, n° 5, qui est entré dans sa 100^e année.

En effet, le respectable centenaire — il a droit dès maintenant à cette qualification — est né à Saumur, le 7 juin 1783, suivant l'acte authentique déposé au greffe du tribunal civil.

Lorsqu'il fut appelé sous les drapeaux, à l'âge de 20 ans et 4 mois, Garau exerçait la profession d'ouvrier charpentier; il entra au service le 4 vendémiaire an XII (6 octobre 1803), c'est-à-dire au moment où le Consulat touchait à sa fin, quelques mois seulement avant la proclamation de l'Empire.

Incorporé au 4^e régiment du génie de marine et embarqué, à Brest, à bord du *Argus*, — nom illustré par le vaisseau qui périt d'une façon si héroïque neuf ans auparavant, — le jeune Saumurois navigua pendant plusieurs mois sur les côtes de l'océan, puis alla travailler au port de Dunkerque.

En 1805, Garau quitta la patrie de Jean Garau et fut dirigé sur Anvers, qui appartenait alors à la France.

Il fit un assez long séjour dans l'impopulaire place de guerre, où le gouvernement français créait des établissements maritimes, presque exclusivement employé aux divers travaux de défense entrepris dans les passes et sur les rives de l'Escaut.

En 1812, Jean Garau fait la campagne de Prusse et prend part à plusieurs affaires importantes. Son régiment tient garnison à Wittau; le bataillon dont il fait partie est en opération à Mittau. Inutile de raconter, par le menu, l'odyssée héroïque de notre concitoyen: son histoire est à peu près celle de tous les braves qui ont survécu, pendant un laps de temps plus ou moins long, à cette campagne mémorable.

la désastreuse retraite, longue marche de mort où l'armée, au milieu des boues et des neiges, mourant de faim et de fatigues, ne laissa d'autres traces que ses cadavres; retraite qui se continua, après Smolensk, par 20 à 28 degrés de froid, et termina cette sanglante campagne marquée par tant de succès et de victoires, mais aussi, hélas! par tant de revers!

Après avoir enduré toutes les privations et vu tomber à côté de lui la majeure partie de ses compagnons d'armes, Garau se retrouve, sain et sauf, à Dantzig, ville libre depuis la paix de Tilsitt, déclarée en état de siège le 31 décembre 1812. On sait que les débris du 10^e corps, composé de troupes françaises et polonaises, étaient parvenues à s'y jeter lors de la retraite de Russie; augmentée de renforts venus de Spandau et de Magdebourg, la garnison, sous les ordres du général Rapp, présentait ainsi un effectif d'environ 30,000 hommes, dont un tiers blessés et malades.

C'est à ce moment que commença le siège de Dantzig — célèbre dans les fastes de nos grandes guerres — qui dura onze mois, causa tant de ruines dans la malheureuse ville, et pendant lequel un grand nombre d'hommes périrent de faim.

Dès la fin de janvier 1813, en effet, avait pris position devant la place un corps de 6,000 Cosaques, renforcé peu de temps après par 7,000 hommes d'infanterie et 2,500 chevaux avec 60 pièces de campagne, auxquels vint s'ajouter, au commencement de juillet, un nouveau renfort de 8,000 Prussiens. De sanglantes sorties et attaques eurent lieu à plusieurs reprises. A l'expiration d'un armistice, le duc de Wurtemberg vint prendre le commandement de l'armée assiégée, qui livra alors les plus vifs combats dans les journées des 28, 29 août, 1^{er}, 7, 17 septembre et 1^{er} novembre, tant à l'occasion de sorties tentées par les assiégés que dans des attaques dirigées contre la ville. Une escadre anglaise, s'étant approchée de Dantzig par mer, avait commencé à le canonner de concert avec les batteries de terre, employant à cet effet des fusées à la congère...

Ce fut à l'une de ces dernières affaires que Garau, toujours aussi brave qu'intrepide, et qui jusque-là semblait invulnérable, reçut deux coups de lance, l'un à la hanche et l'autre à la lèvre inférieure; quoique grièvement blessé, il envoya rouler dans la poussière le Cosaque qui l'avait atteint.

Enfin, un peu plus tard, le général Rapp, se trouvant dans l'impossibilité de prolonger sa défense, est réduit à capituler sous la condition que tous les Polonais et Allemands faisant partie du corps sous ses ordres seraient renvoyés dans leurs foyers le 1^{er} janvier 1814, et que le lendemain les Français évacueraient la place pour être transportés dans l'intérieur de la Russie comme prisonniers de guerre.

De sorte que, avec tant de ses infortunés compagnons d'armes, Jean Garau resta, pendant plus de dix mois, caserné dans un village russe....

Le 4 novembre 1814, notre concitoyen rentrait en France. Il toucha terre au port même où il s'était embarqué en 1803.

Pour sa libération du service, un congé absolu lui fut délivré à Brest, par le gouvernement de Louis XVIII, le 4^e septembre 1815. Ce document le désigne comme « ouvrier de 1^{re} classe de la 4^e compagnie du 4^e bataillon du corps des ouvriers militaires de la marine. »

Après une absence de onze ans et six semaines, Garau reparut donc en sa ville natale — il était dans sa 32^e année — et reprit la profession d'ouvrier charpentier, qu'il exerça honorablement jusqu'à un âge très-avancé. Marié également à Saumur, en 1817, il perdit sa femme en 1860, au bout de 43 ans de ménage.

Si le lecteur veut bien se reporter maintenant à l'époque de la naissance du vieux soldat, il y retrouvera avec nous des dates très-remarquables, et aussi bon nombre de célébrités qui ont illustré le XVIII^e siècle et une partie du XIX^e. Cette énumération ne peut être ici déplacée.

Disons d'abord que le père de notre héros — Jean Garau également — était né dans la seconde moitié du règne de Louis XV; il y avait neuf ans que Louis XVI occupait le trône quand vint au monde le fils Garau — sans jeu de mots.... Les contemporains plus ou moins célèbres n'ont donc pas manqué à l'humble enfant de Saumur, ce qui

d'ailleurs, on le conçoit, a dû médiocrement l'intéresser.

Voltaire et Jean-Jacques Rousseau moururent 5 ans avant sa naissance.

Le quartier de cavalerie, à Saumur, existait depuis 44 ans, le pont Cessart depuis 43 ans; il y avait 6 ans que Joseph II, empereur d'Allemagne, était venu visiter le corps royal des carabiniers en garnison dans notre ville, et le pont Fouchard était terminé depuis 8 ans seulement.

A cette époque (1783), Franklin avait 77 ans, Marmontel 60, Greuze 57, Beaumarchais 54, Bernardin de Saint-Pierre 45, La Harpe 44, Beaurepaire 43, Lavater, Lapérouse et Grétry 42, Lavoisier et La Tour-d'Auvergne 40, le père de Napoléon I^{er} 37.

Les jeunes hommes de 20 à 30 ans étaient, entre autres: Goethe, Schiller, Dalmayrac, Florian, Volney, Boissy-d'Anglas, Carnot, Kléber, Masséna, Rouget de l'Isle, Brillat-Savarin, Lacépède, Lafayette, Paul I^{er} (devenu empereur de Russie), le comte de Ravensenn (plus tard Louis XVIII), le comte d'Artois (Charles X), Cherubini, les Saumurois François Bontemps et Louis Lemoine (devenus généraux), Aristide Dupetit-Thouars, Urbain Fardeau, etc., — ces noms placés ici sans aucun ordre chronologique. — Toujours à la même époque, Bernadotte était dans sa 19^e année, le célèbre tragédien Talma, Beethoven et le comte de Las Cases (futur auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*) avaient 17 ans, Oudinot (le maréchal), Alexandre I^{er} de Russie et Benjamin Constant étaient âgés de 16 ans, Lazare Hoche de 15 ans, Covier, Marceau, Legouvé, Lannes, Châteaubriand, Berton (qui a donné son nom à la conspiration de Saumur), en avaient 14; Napoléon Bonaparte, du même âge, était depuis quatre ans à l'École militaire de Brienne; le duc d'Enghien et Désaugiers avaient 11 ans, le duc d'Orléans (Louis-Philippe) 10; Bodin (l'historien de l'Anjou) 7, Dupuytren et Casimir Périer 6, le duc de Berry 5, Béranger 3, Lamennais avait 1 an seulement.

Le prince Jérôme Bonaparte, créé roi de Westphalie par l'Empereur son frère, vint au monde 48 mois après Garau, et l'infortuné duc de Normandie, qui compte, parmi les rois de France, sous le nom de Louis XVII, naquit 2 ans plus tard, en 1785.

Agé de 4 ans à l'inauguration de l'ancien théâtre de Saumur, de 5 ans à la mort de Buffon, notre concitoyen était dans sa 7^e année à la prise de la Bastille, avait 40 ans au moment de la prise de Saumur par l'armée vendéenne en juin 1793, et 47 ans 1/2 au commencement du siècle, 4^e janvier 1801.

Lorsque le jeune Saumurois fut appelé au service (octobre 1803), M. Guizot avait 16 ans, David d'Angers 14, Berryer et Lamarline 13, Rossini 11; Adolphe Thiers était un tout petit espion de l'âge de 6 ans, Balzac un gros bébé de 4 ans; Victor Hugo, encore au berceau, ne faisait nullement pressentir le grand poète, et Alexandre Dumas père venait de naître.

Nous omettons, au nombre des principaux contemporains du père Garau, une des illustrations de la science, l'homme célèbre actuellement le plus âgé, l'éminent chimiste M. Chevreul, natif d'Angers, entré jeudi dernier, 31 août, dans sa 97^e année. Citons encore Besquerel, le physicien renommé, mort en 1886 et qui dépassa 100 ans.

Jean Garau a vu successivement Louis XVI, la Révolution, la première République, le Directoire, le Consulat, l'Empire de Napoléon I^{er}, la première Restauration, les Cent-Jours, Louis XVIII, Charles X, la Révolution de 1830, Louis-Philippe, la Révolution de 1848, la deuxième République avec deux présidents, le général Eugène Cavaignac et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, le second Empire avec Napoléon III, la troisième République avec trois présidents, M. Thiers, le maréchal de Mac-Mahon et M. Grévy.

De tous ces gouvernements, le premier Empire, qu'il a servi, est naturellement celui dont le bonhomme s'entretient toujours avec un nouveau plaisir. Aussi faut-il l'entendre raconter ses campagnes, voir l'enthousiasme qui l'anime au récit de ses exploits et de ceux de ses compagnons d'armes!

Bien que ne sachant ni lire ni écrire, le père Garau est très-intelligent, et, malgré son grand âge, a encore bonne tête et bonne mémoire; appelé sous les drapeaux il y a

soixante-dix-neuf ans, de retour dans ses foyers depuis près de soixante-huit ans, il se rappelle fort bien cependant toutes les affaires auxquelles il a pris part. Contrairement à beaucoup de vieux militaires, sa verve ne s'exerce que sur des faits de la plus parfaite authenticité.

On prétend que M. Thiers, lorsqu'il écrivit *le Consulat et l'Empire*, consulta plusieurs anciens soldats de Napoléon; notre compatriote eût certainement pu, lui aussi, donner au célèbre historien de très-utiles renseignements.

Il y a deux ans à peine, Garau ne manquait pas d'aller chaque jour, par tous les temps, jusqu'au pont Cessart — un de ses contemporains! — éloigné de près d'un kilomètre de sa demeure; il restait une heure ou deux, assis sur l'un des bancs du Square, en compagnie de quelques copains de 70 à 75 ans — de vrais enfants auprès de lui! — aimant à rappeler les guerres dont il a été témoin à cet auditoire de septuagénaires.

Malheureusement, depuis dix-huit mois, non-seulement sa vue s'est affaiblie d'une façon très-sensible, mais encore un accident lui a fait perdre un œil, à la suite de souffrances cruelles. Ne pouvant plus sortir seul sans danger, il a dû, à son grand regret, interrompre ses promenades quotidiennes.

Cet honorable vieillard, malgré le fâcheux contre-temps que nous venons de rapporter, est néanmoins privilégié sous le rapport de la santé: vivant, depuis bientôt un siècle, pour ainsi dire sans infirmité, il n'a jamais été malade, l'appétit n'a pas cessé d'être excellent. L'autre semaine, pourtant, le papa Garau s'est trouvé assez sérieusement indisposé par suite d'un refroidissement, — cela arrive à de plus jeunes! — M. le docteur Bontemps, qui lui a donné ses soins, a été ainsi véritablement son premier médecin; mais, auparavant, nul disciple d'Esculapin ni d'Hippocrate n'avait été appelé à exercer son art auprès de lui.

Il possède encore une gaieté franche et communicative; souvent il fredonne quelque refrain joyeux; quoique illettré, sa conversation est agréable et de bon ton. Son langage et le timbre de sa voix n'ont rien, à vrai dire, du grognard légendaire dont le premier Empire a offert tant de parfaits modèles. Néanmoins, comme physionomie, c'est un type particulier d'ancien soldat qui figure-rait fort bien parmi ces vieux braves que le pinceau de Charlet et de Raffet a immortalisés.

En 1859, comme tous les débris des armées impériales, il a reçu la médaille de Sainte-Hélène, accompagnée d'un litre lui donnant droit à une petite pension annuelle.

Notre héros vit au milieu de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, dont il est la joie et l'orgueil. Ceux-ci, à la Saint-Jean dernière, l'entouraient à l'occasion du centième renouvellement de sa fête.

Puisque la Mort — qui frappe sans pitié la jeunesse et l'âge mûr — semble avoir oublié le vétéran, il y a lieu d'espérer qu'en dépit d'une indisposition récente, après avoir vécu son centième hiver, il arrivera enfin, tout doucement, au printemps qui doit lui faire atteindre ce fameux siècle réservé à un nombre si infime de privilégiés. C'est un souhait que nous croyons devoir lui adresser en terminant cette longue notice.

La ville de Saumur comptera ainsi un vrai centenaire, et le nom de Jean Garau prendra rang dans nos annales comme modèle de longévité.

Des plumes savantes, dignes de célébrer les hauts faits et la valeur, font la biographie des intelligences supérieures, des sommités sociales. Nous croyons qu'il n'est pas toujours sans intérêt de connaître certaines phases de l'existence de l'obscur citoyen; voilà pourquoi, simple chroniqueur, nous avons eu la pensée d'écrire ce modeste récit. C'est l'histoire réelle, quoique incomplète, d'un brave soldat, d'un vieillard quasi-centenaire, d'un humble et bonnette travailleur, enfant de Saumur et enfant du peuple.

LOUIS DELAUNAY.

Saumur, 2 septembre 1882.

Advertisement for 'VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCE'. Includes text: 'PURGATIFS & DÉPURATIFS', 'Par leur usage on se guérit, et surtout on se préserve, non pas de toutes les maladies, mais de celles qui sont les plus dangereuses...', 'Demandez les véritables avec l'étiquette ci-jointe en A couleur...', 'Notice dans chaque Boîte, — DANS TOUTES LES PHARMACIES.'

Compagnie universelle
DU
CANAL INTEROCÉANIQUE
DE
PANAMA

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
250,000 Obligations

DE
500 FRANCS CHACUNE

RAPPORTANT **25 FRANCS PAR AN**

Payables semestriellement les 15 janvier et 15 juillet
REMBOURSABLES A 500 FR. EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 1882. — Le produit est destiné au paiement des Actions du Chemin de fer de Colon à Panama acquises par la Compagnie du Canal interocéanique.

Prix d'émission : **437 fr. 50**
Jouissance du 15 juillet 1882

PAYABLES COMME SUIT :

| | |
|--|--------|
| 50 fr. en souscrivant..... | 50 fr. |
| 80 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)..... | 80 » |
| 100 » du 25 au 31 octobre 1882..... | 100 » |
| 100 » du 25 novembre au 1 ^{er} décembre 1882..... | 100 » |
| 107 50 du 10 au 15 janvier 1883, sous | |

déduction du coupon de 12 fr. 50 échéant à cette date, soit..... 95 »
437 50 net à payer... 425 fr.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 5 O/O l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 3 fr. 50 par titre.
En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée ressortira à 421 fr. 50, coupon du 15 janvier prochain détaché, ce qui représente un revenu de 5.78 O/O, sans compter la prime de remboursement.

La SOUSCRIPTION sera OUVRETE le 7 Septembre 1882
ET CLOSE LE MÊME JOUR A 4 HEURES DU SOIR

A PARIS :

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 26, rue Caumartin.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 10, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A NEW-YORK :
Au Siège du Comité Américain de la C^{ie} Canal Interocéanique de Panama

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal interocéanique, à raison de une obligation pour trois actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'obligations.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

La politique est en vacances. Malgré cela, la Lanterne d'Arlequin n'est pas moins intéressante. Elle traite avec une vigueur et un entrain remarquables les sujets les plus variés. On peut en juger par le n° 75 qu'elle vient de publier.

Sommaire du n° 75 : M. Grévy engagé par les lapins. Un fonctionnaire de la R. F. dans l'Ardeche. Tribunal établi sur les bords de la Seine. Le ministre du Commerce. La Marianne. Distribution des prix. Les nouvelles couches d'après M. Paul Bert. Histoire d'une seringue. Un cousin de Jules.
Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bouquins librairies, chez les marchands de journaux, les libraires, à Tours, rue Richelieu, 13.
Se trouve, à Saumur, chez M. Dèz, libraire.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES | |
|-------------------|------------|-----------------|----------|
| 6 h. — matin. | A POITIERS | 10 h. 31 matin. | A ANGERS |
| 8 25 — | | 8 h. 45 matin. | |
| 10 15 — | | 11 h. 14 matin. | |
| 1 02 soir. | | 4 53 soir. | |
| 5 35 — | | 6 03 soir. | |
| 7 50 — | | 8 33 — | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES | |
|---------------------|-------------|---------------|----------|
| 5 h. 56 matin. | A MONTREUIL | 9 h. — matin. | A SAUMUR |
| 12 15 soir. | | 3 50 soir. | |
| 6 45 — | | 10 47 — | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE 1882.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant. | | |
|---------------------------------|----------------|----------------------------|----------------------------------|----------------|----------------------------|--------------------------------|----------------|----------------------------|
| | Dernier cours. | Clôture préc ^{de} | | Dernier cours. | Clôture préc ^{de} | | Dernier cours. | Clôture préc ^{de} |
| 3 % | 83 25 | 83 20 | Nord | 2055 | 2065 | OBLIGATIONS | | |
| 3 % amortissable | 83 25 | 83 15 | Orléans | 1327 50 | 1325 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 233 50 | 233 25 |
| 4 1/2 % | 113 85 | 113 | Ouest | 813 75 | 820 | Bons de liquid. Ville de Paris | 526 | 528 |
| 5 % | 116 10 | 116 37 | Compagnie parisienne du Gaz | 1600 | 1605 | Obligations communales 1879 | 438 25 | 436 |
| Obligations du Trésor | 506 | 504 | Canal de Suez | 2650 | 2725 | Obligat. foncières 1879 3 % | 438 25 | 439 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 509 | 509 | C. gén. Transatlantique | 465 | 467 50 | Est | 368 50 | 368 |
| Bons de liq. départementaux | 525 | 523 | OBLIGATIONS. | | | Midi | 368 | 370 |
| Banque de France | 5375 | 5390 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 509 75 | 510 | Nord | 371 75 | 371 75 |
| Comptoir d'escompte | 1020 | 1020 | — 1865, 4 % | 521 | 520 | Orléans | 373 | 372 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1505 | 1510 | — 1869, 3 % | 402 | 401 | Ouest | 369 | 370 50 |
| Crédit de France | 232 50 | 200 | — 1871, 5 % | 393 | 393 | Paris-Lyon-Méditerranée | 373 | 373 |
| Crédit mobilier | 515 | 512 50 | — 1875, 4 % | 518 | 518 | Paris-Bourbonnais | 372 | 372 25 |
| Est | 760 | 760 | — 1876, 4 % | 518 | 518 | Canal de Suez | 568 | 565 |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 1683 | 1685 | | | | | | |
| Midi | 1235 | 1245 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | |
|----------|---------------------|---------------------|
| 3 heures | 8 minutes du matin. | express-poste. |
| 6 | 45 | (s'arrête à Angers) |
| 8 | 56 | omnibus-mixte. |
| 1 | 25 | soir. |
| 3 | 32 | express. |
| 7 | 15 | omnibus. |
| 10 | 37 | (s'arrête à Angers) |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | |
|----------|----------------------|----------------------|
| 3 heures | 36 minutes du matin. | direct-mixte. |
| 8 | 21 | omnibus. |
| 9 | 43 | express. |
| 12 | 40 | soir, omnibus-mixte. |
| 4 | 44 | express-poste. |
| 10 | 28 | soir, omnibus-mixte. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques

Par le ministère de M. MILLION, commissaire priseur à Saumur,

Le samedi 9 septembre, à 2 heures après midi, place de la Bilange,

5 à 6 CHEVAUX

Avec Charrettes et Equipages.

On pourra traiter avant l'adjudication, à l'amiable, en s'adressant à M. MICRON, entrepreneur à Champigny.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Pré et de la Grande-Rue,

Avec service d'eau.

S'adresser à M^{me} ROUËL, 14, rue de Poitiers. (412)

A LOUER
GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A LOUER

Pour le 1^{er} septembre prochain,
L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A VENDRE

UN BON CHEVAL âgé de 7 ans, pouvant s'atteler au camion et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levées,

Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAENEUL.

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur les propriétés de M. BRAUVELS-HARDOUIN, situées communes de Varennes et de Villebernier, et à Russé, commune d'Allonnes.

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT

60, Rue d'Orléans, Saumur.

Le 7 Septembre 1882

Souscription sans frais à 250,000 obligations du Canal Interocéanique de Panama. (497)

ON DEMANDE

UN REPRÉSENTANT SÉRIEUX

Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations dans le pays.

S'adresser au bureau du journal avec références.

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires. S'adresser au bureau du journal

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUISINIER. (484)

ON DEMANDE un billard d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Saumur, imprimerie de P. GODET, Certifié par l'imprimeur soussigné.